



Carrefour banque et forclusion?

Par **Tatadoudou**, le **18/04/2016** à **14:25**

Bonjour ,

J'ai souscrit en sept 2012 la carte pass crédit revolving 3.000 €, en février 2013 suite à un rachat de crédit cmp, Carrefour banque a été remboursé et devait résilier.

Sur simple coup de fil, un conseiller m'a proposé d'augmenter la réserve et j'ai cédé.

Bref, j'ai reçu un courrier a/r de Contentia le 12 avril 2016 me réclamant la somme de 7.445,74 € juste la somme pas de détails.

Juste date de l'impayé 17/04/2013, je leur ai fait un courrier a/r leur demandant si il avait eu une injonction de payer.

Vu que je n'ai jamais eu d'injonction de payer signifie par un huissier.

De plus la somme me paraît juste énorme et là, par mail, ils ont rajouté des frais de 500 € et quelques.

Que dois je faire ? Pourriez vous m'aider s'il vous plaît ?

Merci.

Par **Lag0**, le **19/04/2016** à **07:08**

Bonjour,

Votre situation est incompréhensible.

Vous dites juste que la banque a augmenté la réserve de votre carte de crédit. Mais si vous

n'avez pas utilisé cette réserve, il n'est pas possible que l'on vous réclame ensuite quoi que ce soit !

Par **Tisuisse**, le **19/04/2016** à **07:15**

Bonjour Tatadoudou,

Contentia est une officine de recouvrement. Lisez donc le dossier en en-tête de ce forum, relatif à ces officines de recouvrement, vous saurez quoi faire et, surtout, ne pas faire.

Par **Tatadoudou**, le **19/04/2016** à **07:24**

J'ai pas dit que je l'avais pas utiliser mais que le montant qu'ils m'ont accordé devait être de en tout 6000 euros et non 8000 euros .

J'ai lu le dossier mais pas tout compris .

Je leur ai fait une lettre en a/r leur demandant de me fournir une injonction de payer .

Voilà .merci de vos réponses